

Apporter une carte plus précise des zones humides avec la localisation des relevés (pédologiques ou habitats) ;

Une zone tampon est prévue autour des zones humides observées, cette mesure permettrait de garantir l'absence d'impact direct sur les zones humides en phase d'exploitation

Voir carte en pièce jointe.

La flèche rouge correspond aux zones où il a été vérifié que la zone tampon était suffisante pour ne pas impacter la zone humide. Dans ces zones, il a été vérifié que l'oxydoréduction apparaissait après 25 cm et que les plantes présentes n'étaient pas des espèces de milieux aquatiques. Cette vérification a été menée début juin.

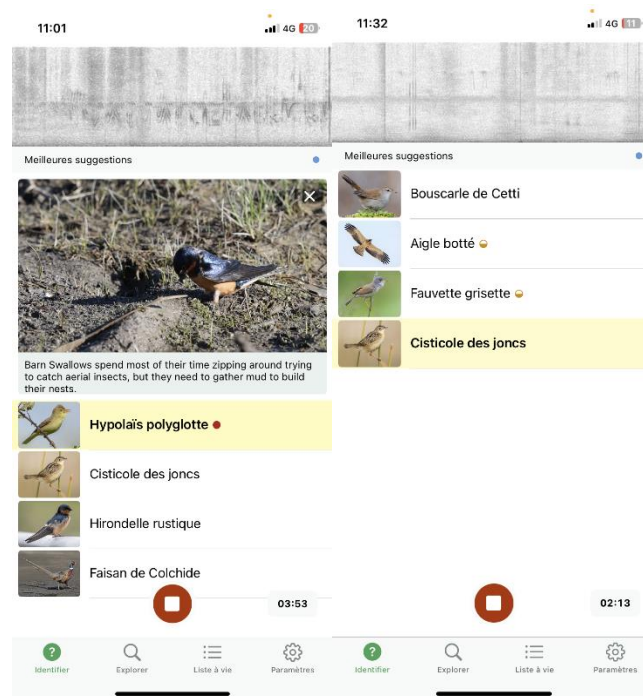
Les zones en bleu autour des zones humides correspondent à une zone tampon de 7 m. Au vu du nombre de zones humides et de l'emprise des zones tampons, la zone marquée en rouge ne sera pas boisée.

Le travail du sol sera réalisé en fin d'année et les plantations auront lieu durant l'hiver. Engins utilisés : tracteurs agricoles.

Les zones humides seront matérialisées par des bambous. De plus, avant le début des travaux, une visite de chantier sera réalisée avec chaque ETF intervenant afin de leur montrer précisément l'emplacement des zones humides. Les tracteurs circuleront par le haut, sur le chemin empierré, pour traverser les parcelles d'un bout à l'autre.

Des relevés de terrain oiseaux et papillons ont été réalisés, apporter la liste des espèces observées sur le terrain ainsi que les dates de passages et les zones prospectées ;

Pour les oiseaux l'application Merlin Bird a été utilisée lors de la prospection terrain le 22 avril . À la suite de l'écoute par l'application Bird plusieurs oiseaux ont été relevés sur la parcelle :



Analyse des impacts de la plantation sur les espèces d'oiseaux protégées

Nom de l'espèces	Ecologie de l'espèces	Impacte du projet de boisement	Sources
Hypolaïs polyglotte	Milieux buissonnants variés, milieux en voie de recolonisation végétale	Pas d'impact	https://www.lpo.fr/de-couvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/oiseaux/hypolaïs-polyglotte
Aigle botté	Habitats semi-forestiers : forêt de pins ou de feuillus ouvertes ou fragmentées par des friches, des terres cultivées ou des zones bocagères	Peu d'impact	https://www.lpo.fr/de-couvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/oiseaux/rapaces/aigle-botte
Fauvette grisette	zones enfrichées qui possèdent des buissons bas dispersés et des arbustes dans un contexte herbacé.	Aux vues du contexte locale et la mosaïque de milieux ouvert, cultivé et du projet il y aura peu d'impact	https://www.oiseaux.net/oiseaux/fauvette-grisette.html

La prospection de l'ensemble des parcelles a permis de mettre en évidence la présence de plusieurs espèces de papillons tels que le sylvain azuré, l'azuré commune, le souci.

Préciser les mesures mises en place pour limiter le caractère envahissant du robinier sur les parcelles voisines

La parcelle de robinier sera plantée au milieu d'autres parcelles. Elle est entourée de parcelles cultivées, régulièrement disquées et broyées, notamment des vignes. Le risque d'envahissement par le robinier est donc négligeable.

- **S'assurer du ramassage des protections plastiques pour éviter leur dispersion**

D'une part, les protections plastiques prévues dans le cadre du projet sont limitées à la parcelle de chêne rouge.

D'autre part, conformément à nos conditions générales de vente, les protections plastiques ainsi que leur gestion sont, pour le moment, à la charge du propriétaire. Nous pouvons bien évidemment, sur demande, établir un devis pour leur retrait.

Voir pièce jointe : conditions générales de vente.

Lorsque le propriétaire signe le devis, il accepte nos conditions générales de vente.

- **Conserver les gros arbres présents ainsi que les haies en plantant de façon à ne pas impacter ces éléments**

C'est prévu dans le projet.

- **Les parcelles 3A51 et A355 voisines de la A368 sont engagées en MAEC, ne pas dégrader le couvert herbacé en place.**

Avec les zones tampons, la parcelle A341 n'est plus prévue en plantation. De même, la parcelle A355 n'est pas prévue en plantation et n'appartient pas au propriétaire.

- **Limiter le travail du sol sur les parcelles enherbées avec de la végétation prairiale.**

Aucun labour en plein n'est prévu. Les peupliers seront plantés en potet travaillé, et les autres essences seront plantées sur la ligne.